

delta lloyd

FondsGaranti 2006 II bis

Période de souscription : du 23 octobre 2006 au 20 décembre 2006 inclus

Date d'échéance : 27 décembre 2012

Description:

Le fonds FondsGaranti 2006 II bis est un contrat d'assurance vie lié à un fonds investi à 100 % dans une EMTN (Euro Medium Term Note - ISIN XS0271405051), c'est-à-dire une émission de type obligataire à moyen terme négociable sur le marché européen, émise le 27 décembre 2006 par Morgan Stanley, 1585 Broadway, 10036 New-York, USA, et structurée par Morgan Stanley International Limited (MSIL) 25 Cabot Square, Canary Wharf E14 4QA London, Grande-Bretagne. Delta Lloyd Life SA ne répond pas de son éventuelle défaillance dont les conséquences sont à votre charge. Le risque financier du contrat est entièrement supporté par vous. Ce produit garanti, au terme, 100 % de l'investissement net et distribue des coupons annuels.

Caractéristiques:

Voir règlement FondsGaranti 2006 II bis (voir infra)

Historique des coupons bruts:

FG 2006 II bis	
2007	5,00%
2008	5,00%
2009	0,00%
2010	0,00%
2011	0,00%



Delta Lloyd Life SA

Avenue Fonsny, 38
B - 1060 Bruxelles

www.deltalloydlife.be
info@deltalloydlife.be

TÉL (02) 238 88 11
FAX (02) 238 88 99

Swiss Life FondsGaranti 2006 II bis

Règlement de gestion du fonds d'investissement

1. Objectif, stratégie d'investissement et profil de risque du fonds

Le FondsGaranti 2006 II bis est un contrat d'assurance vie lié à un fonds investi à 100 % dans une EMTN (Euro Medium Term Note – ISIN XS0271405051), c'est-à-dire une émission de type obligataire à moyen terme négociable sur le marché européen, émise le 27 décembre 2006 par Morgan Stanley, 1585 Broadway, 10036 New-York, USA, et structurée par Morgan Stanley International Limited (MSIL) 25 Cabot Square, Canary Wharf E14 4QA London, Grande-Bretagne. Delta Lloyd Life SA, ci-après dénommée Delta Lloyd Life, ne répond pas de son éventuelle défaillance dont les conséquences sont à votre charge. Le risque financier du contrat est entièrement supporté par vous.

La date d'échéance est le 27 décembre 2012. Ce produit garantit, au terme, 100 % de l'investissement net et distribue des coupons annuels.

1.1 Période de souscription

La période de souscription s'étend du 23 octobre 2006 au 20 décembre 2006 inclus.

Delta Lloyd Life se réserve à tout moment le droit de clôturer anticipativement la souscription de ce fonds.

1.2 Objectif et stratégie d'investissement

Le fonds a pour objectif de distribuer un coupon chaque année pendant la durée du fonds et en même temps d'assurer le remboursement, au terme, de 100 % du capital net investi.

1.2.1 Calcul des coupons

A la date de paiement annuel (n), le bénéficiaire reçoit le coupon $_n$ calculé comme suit :

Coupon fixe pour $n=1$ et $n=2$

Quelle que soit la performance du panier, le coupon pour les deux premières années est fixé à 5 %.

Ces deux premiers coupons seront payés les 27 décembre 2007 et 27 décembre 2008 ou, si le 27 décembre est un jour férié ou n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable suivant.

Coupon variable pour $n=3$ à 6

Le coupon $_n$ est calculé chaque année (n , pour $n=3$ jusqu'à $n=6$). Il est fonction de la performance du panier de 20 actions sous-jacentes, entre le 27 décembre 2006 et les dates d'observations annuelles (chaque année, à partir du 22 décembre 2009, jusqu'au 22 décembre 2012).

Le panier des 20 actions est composé comme suit :

Entreprise	Pays	Secteur
Altria Group Inc	Etats-Unis	Biens de consommation
Apple Computer Inc	Etats-Unis	Informatique
AT&T Inc	Etats-Unis	Télécommunications
Banca Intesa SpA	Italie	Banque
BP PLC	Grande-Bretagne	Entreprises d'utilité publique
Canon Inc	Japon	Informatique
E.ON AG	Allemagne	Energie
Eli Lilly & Co	Etats-Unis	Pharmacie
ENI SpA	Italie	Entreprises d'utilité publique
Exxon Mobil Corp	Etats-Unis	Energie
France Telecom SA	France	Télécommunications
HSBC Holdings PLC	Grande-Bretagne	Banque
Iberdrola SA	Espagne	Energie
National Grid PLC	Grande-Bretagne	Energie
Nokia OYJ	Finlande	Télécommunications
Royal KPN NV	Pays-Bas	Télécommunications
Takeda Pharmaceutical	Japon	Pharmacie
Telefonica SA	Espagne	Télécommunications
Tokyo Electronic	Japon	Electronique
Toyota Motor Group	Japon	Automobile

La composition du panier d'actions peut être modifiée suite à des fusions, acquisitions, retrait de la cotation d'entreprises, sans toutefois que le nombre d'actions du panier ne soit modifié.

Classe de risque : 0, sur une échelle allant de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

Dans tous les cas, le rendement des coupons sera toujours positif ou nul.

Le coupon est calculé comme suit : chaque coupon est égal à la moyenne des rendements de chacune des actions, limitée à 10 % individuellement, entre le 27 décembre 2006 et chacune des dates d'observation annuelles.

La formule de détermination du coupon est la suivante :

$$\text{Max} \left[0\% ; \frac{1}{20} \times \sum_{j=1}^{20} \left(\text{Min} \left(10\% ; \frac{\text{BasketComponent}_i^j}{\text{BasketComponent}_0^j} - 1 \right) \right) \right]$$

où :

$\text{BasketComponent}_0^j$ = le cours de bourse de clôture de l'action j du panier à la date d'émission du fonds.

$\text{BasketComponent}_i^j$ = le cours de bourse de clôture de l'action j du panier à la date d'observation i.

1.2.2 Dates d'observation et dates de paiement

Les observations de performance du panier seront effectuées tous les 22 décembre à partir du 22 décembre 2009 inclus et ce jusqu'au 22 décembre 2012 inclus. Si le 22 décembre est un jour férié ou n'est pas un jour ouvrable, l'observation de performance aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Ces coupons seront payés tous les 27 décembre à partir du 27 décembre 2009 jusqu'au 27 décembre 2012 inclus. Si une de ces dates tombe un jour férié ou sur à une date qui n'est pas un jour ouvrable, le paiement sera exécuté le premier jour ouvrable suivant.

2. Quelles sont les règles d'estimation de la valeur du fonds et de la valeur de l'unité ?

La valeur du fonds est déterminée le dernier jour ouvrable de chaque mois et exprimée en euros. Sur cette base, le prix d'entrée et le prix de sortie d'une unité sont fixés.

La valeur nette du fonds est obtenue en prenant la valeur du fonds après déduction des charges financières. Le résultat ainsi obtenu est divisé par le nombre d'unités composant le fonds. La valeur de l'unité est calculée en euros jusqu'à la deuxième décimale.

La valorisation est fixée le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clôture de la valeur de base le jour ouvrable précédent.

3. Où et quand pouvez-vous obtenir la valeur de l'unité ?

La valeur de l'unité résultant de la dernière évaluation peut être obtenue auprès de Delta Lloyd Life ou sur notre site internet www.deltalloydlife.be.

4. Est-il possible de changer de fonds ?

Vous ne disposez pas de la possibilité de transfert de votre fonds vers un autre fonds, sauf en cas de liquidation du fonds.

5. Frais

Les frais de gestion du fonds de même que les frais susceptibles de découler de sa gestion, tels que les frais de garde de titres, les frais administratifs, les frais de rapports annuels, de publications etc., ne peuvent dépasser 1 % de la valeur brute du fonds par an.

Ces frais, auxquels s'ajoutent les éventuels impôts, droits et taxes prélevés à charge du fonds, sont compris dans la valeur d'inventaire du fonds d'investissement.

Nous nous réservons le droit, dans certaines circonstances, de modifier ces frais de gestion. Si un tel cas venait à se présenter, vous en seriez informé par écrit.

6. Liquidation du fonds

En cas de liquidation du fonds, pour quelque cause que ce soit, vous avez le choix entre le transfert interne des unités de ce fonds vers un ou plusieurs autres fonds ou la liquidation de la valeur de la réserve, sans qu'aucune indemnité ou frais de sortie ne soit appliqué. Dans ce cas, la liquidation s'effectuera sur base de la valeur de l'unité au jour de valorisation qui suit la liquidation.

7. Force majeure

La détermination de la valeur de l'unité ne peut être suspendue que :

- lorsqu'une bourse ou un marché, sur lequel une part substantielle de l'actif du fonds d'investissement est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre que pour congé régulier ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions ;
- lorsqu'il existe une situation grave telle que nous ne pouvons pas évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne pouvons pas normalement en disposer ou ne pouvons pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des preneurs d'assurance ou des bénéficiaires du fonds d'investissement.
- lorsque nous sommes incapables de transférer des fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés des changes ou aux marchés financiers ;

- lors d'un retrait substantiel du fonds, supérieur à 80 % de la valeur du fonds ou à 1 250 000 EUR. Ce montant est indexé en fonction de l'indice « santé » des prix à la consommation (base 1988 = 100). L'indice à prendre en considération est celui du deuxième mois du trimestre précédant la date du retrait.

Les demandes de rachat en suspens seront prises en compte au jour de valorisation suivant la fin de la suspension.

Pendant ces périodes, vous avez le droit au remboursement des primes versées, diminuées des sommes consommées pour la couverture du risque.

8. Divers

Nous nous réservons le droit de modifier le présent règlement de gestion. Si tel est le cas, nous vous en informerons au préalable et par écrit.